

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-073

Objet : Communication – charte de partenariat ambassadeur et d'utilisation de la signature « Territoire du Lion »

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la volonté de la Communauté de communes des Vosges du sud de contribuer à la démarche de promotion touristique du territoire,
- l'opportunité de s'inscrire dans un réseau de partenaires pour contribuer à la valorisation et l'attractivité du Département 90,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer la charte de partenariat ambassadeur Territoire du Lion du Département du Territoire de Belfort,

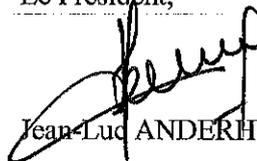
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- Département du Territoire de Belfort

Visa préfectoral

Etueffont, le 1^{er} décembre 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

